

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 NOVEMBRE 2017

N° 2017-10-04

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 18
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 23 Exprimées par pouvoirs : 9 <b>Total (mini 19) : 32</b>
<b>Quorum atteint</b>

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOULIN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves BOCHATON à Sébastien BERNARD, Gérard COUPON à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Valery LIOTAUD à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB.

### Délégués excusés

Pierre COMBES, Ghislaine SAVIN

### Invités présents

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Travaux de construction du siège du Parc - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sahune au Syndicat mixte du Parc pour la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs sur les parcelles communales**

La Présidente expose :

Le bâtiment destiné à accueillir le siège du Parc sera construit sur une parcelle de la zone d'activités au lieu-dit la Plaine du Pont sur la commune de Sahune. Cette parcelle, dont le Syndicat Mixte est propriétaire, est limitrophe à trois parcelles communales qui supportent les voiries et le dégagement en bordure de la route départementale 994.

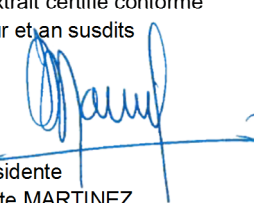
Au vu du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la commune, en termes de superficie dédiée au parking, la construction de ce bâtiment doit nécessairement s'accompagner de la création de 40 places de parkings. La parcelle appartenant au Syndicat Mixte ne peut accueillir l'ensemble de ces places, un certain nombre sera réalisé sur les parcelles communales. Par ailleurs, des aménagements sont également prévus sur ces mêmes parcelles. Ces aménagements extérieurs sont nécessaires au bon fonctionnement du futur bâtiment.

La Présidente propose que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales prenne la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui seront réalisés de façon simultanée à l'opération de construction et d'équipement du bâtiment. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sahune au Syndicat Mixte sera signée pour stipuler les compétences confiées au Syndicat Mixte ainsi que les engagements financiers des deux parties. Les termes de cette convention feront l'objet d'une délibération propre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement extérieurs réalisés sur les parcelles communales
- **Autorise** la Présidente à engager les discussions avec la commune de Sahune.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ